



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais d'appareillage

Question écrite n° 50635

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur le remboursement des prothèses auditives. En effet, les progrès technologiques sont tels dans ce domaine que le montant de certains appareillages s'élève à plus de 15 000 francs, le renouvellement de ces prothèses est fréquent, or le remboursement par la sécurité sociale est infime. De plus, en cas de surdité totale une seule prothèse est prise en compte. La prise en charge par l'assuré est donc élevée, de nombreux patients doivent renoncer à bénéficier des avancées scientifiques dans ce domaine. Devant cet état de fait qui engendre une inégalité manifeste, elle lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour améliorer le remboursement des prothèses auditives.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50635

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1859